

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERDINAND

AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT no 2023-248 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 2017-162 CONCERNANT DES DISPOSITIONS RÉGISSANT L'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE DANS LES RÉSIDENCES PRINCIPALES

Aux personnes intéressées par le premier projet de règlement ci-dessus.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 3 avril 2023, le conseil de la Municipalité de Saint-Ferdinand a adopté le premier projet de règlement cité précédemment ;
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 8 mai 2023 à 18h30, à la caserne de pompiers au 821, rue Principale à Saint-Ferdinand et au cours de cette assemblée, il sera expliqué la teneur du projet de règlement et les personnes ou organismes qui désirent s'exprimer pourront alors le faire ;
3. Le projet de règlement de zonage numéro 2023-248 modifie le règlement de zonage no 2017-162 afin encadrer de location à court terme sur son territoire;
4. Le projet de règlement de zonage contient des dispositions propres à des règlements susceptibles d'approbation référendaire ;
5. Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 375, rue Principale à Saint-Ferdinand durant les heures normales d'ouverture et sur le site internet de la Municipalité à l'adresse suivante : www.stferdinand.ca
6. Zones visées :
 - Zones visées : Toutes les zones
 - Zones contiguës : Toutes les zones
7. Pour consulter le plan de zonage la municipalité : www.stferdinand.ca/urbanisme-et-reglements

Donné à Saint-Ferdinand, ce 14 avril 2023.

Alain St-Vincent Rioux, greffier-trésorier